



COMMUNE DE PENTHALAZ
Municipalité



Préavis municipal n° 36 - 2008

**relatif à l'achat de compteurs d'eau potable "nouvelle génération"
pour le remplacement des anciens.**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

HISTORIQUE

Depuis des temps immémoriaux, les immeubles de Penthelaz sont dotés de compteurs d'eau, dont la fonction est de mesurer les m³ utilisés par les propriétaires ou les locataires desdits immeubles. La consommation d'eau potable peut ainsi être déterminée avec précision et facturée à qui de droit.

Ces compteurs sont propriété de la commune et loués aux propriétaires fonciers, selon les règlements en vigueur.

Leur durée de vie est estimée à une quinzaine d'années, au-delà desquelles leur fiabilité n'est plus garantie. Toutefois, dans la pratique, les compteurs qui ont atteint la quinzaine ne sont pas systématiquement changés et il n'est pas rare que certains d'entre eux aient 20 ou 30 ans, voire plus. La commune tolère cet état de fait, partant de l'idée que même s'ils ne plus très précis - consommation mesurée plutôt à la baisse -, les pertes subies annuellement sont probablement inférieures aux coûts d'un appareil neuf. Actuellement, on peut estimer à deux tiers les compteurs d'eau potable installés qui ont plus de 30 ans et nous pensons qu'il est temps de les changer.

PRATIQUE ACTUELLE – relevés / facturation

Actuellement, l'employé communal chargé de relever les compteurs d'eau passe, entre mi-septembre et fin octobre, dans chaque maison et note, dans son calepin, les index qui permettent de calculer le nombre de m³ consommés.

De retour au bureau de la Bourse communale, il transmet ces données à l'employée qui, après avoir comparé les chiffres de l'année en cours avec ceux de l'année précédente, est à même d'établir la facture à envoyer à chacun.

Compte tenu que l'employé communal doit faire plusieurs passages dans un nombre assez élevé d'immeubles (occupants absents), de la difficulté, voire même de l'impossibilité d'accéder au compteur (petits meubles ou objets encombrants entassés à proximité), on peut affirmer qu'un bon mois lui est nécessaire pour s'acquitter de sa tâche.

Quant à l'employée de la Bourse communale, deux bonnes semaines lui sont nécessaires pour établir la liste des relevés et l'ensemble de la facturation.

Un mois à un mois et demi est ainsi "perdu", si l'on peut utiliser cette expression, uniquement pour la facturation de l'eau.

PROJETS

Aujourd'hui, nous sommes tous conscients que nous ne pouvons plus travailler comme au siècle dernier. Les temps changent, les technologies se modernisent, tout évolue.

La Municipalité souhaite moderniser tout le système de relevé des compteurs d'eau et, à cet effet, s'est adressée à l'Entreprise G.W.F., à Crissier, qui équipe déjà plusieurs communes - dont Cossonay -, de compteurs "nouvelle génération". Nous en avons déjà posé un c/Provimi-Kliba (l'ancien ayant lâché) et certains nouveaux quartiers en sont équipés. Ces compteurs sont pré-équipés, c'est-à-dire que nous devons simplement les doter d'une petite antenne émettrice, ce qui ne prendra que 2 à 3 minutes par objet, pour qu'ils soient opérationnels. L'appareil de lecture figure au budget 2008, et nous comptons introduire progressivement ce mode de faire.

UTILISATION

Les compteurs nouvellement installés ainsi que ceux que nous allons remplacer, sont des compteurs munis d'un système de lecture à distance. L'employé communal n'aura plus à entrer dans les immeubles. Il sera porteur d'un petit appareil récepteur et pourra ainsi relever les données du compteur en passant simplement devant l'immeuble, sans s'arrêter. Cette opération est faisable même de l'intérieur d'une voiture, tout en avançant à vitesse réduite. La fiabilité de l'opération est garantie. Les fournisseurs assurent qu'en une heure, plus de 200 compteurs peuvent ainsi être relevés. L'utilité de tels appareils n'est donc pas contestée.

CHANGEMENT DES COMPTEURS

Selon notre recensement, il y a actuellement près de 550 compteurs en fonction. Le changement accéléré des compteurs permettrait un gain immédiat sur les heures passées par notre personnel pour les relevés sur le terrain, par contre, administrativement cela occasionnera un certain nombre d'heures inévitables.

Un changement progressif par notre personnel n'est pas concevable, puisque les heures « économisées » sur la tournée des relevés seraient aussi progressives, c'est à dire qu'il faudrait au moins 5 ans, voire plus, pour faire ce travail.

Par contre, en demandant une offre par soumission à nos concessionnaires, d'une part le prix serait compétitif, et d'autre part le travail pourrait s'effectuer très rapidement.

COÛTS

Il est évident qu'une telle modernisation engendre des frais importants. De 400 francs que coûte actuellement un compteur - selon son diamètre -, loué 25.- par an, soit un investissement récupéré en 15 ans, nous passons à :

- Sur l'offre basée sur l'achat de 600 compteurs, il faut compter environ Fr. 350.- à Fr. 400.- par pièce.

Il est bien entendu que la location des compteurs varie selon leur diamètre (DN). Comme pour les anciens, l'investissement important généré par cette modernisation sera récupéré en une quinzaine d'années.

• Compteurs, y compris le module radio, remplacement		200'000.-
• Compteurs, y compris le module radio, pour le stock		33'000.-
• Raccords pour 600 compteurs		6'000.-
• Compteurs de calibres spéciaux		<u>11'000.-</u>
• Sous-total compteurs	TTC	250'000.-
• Système de gestion de relevé mobile des compteurs		15'000.-
• Pause des compteurs, divers et imprévus		<u>125'000.-</u>
• Total	TTC	390'000.-

LOCATION DES COMPTEURS

Il est évident que les tarifs de location annuelle des compteurs seront adaptés (entre CHF 25.— et 50.— en fonction du diamètre). Ceci fera l'objet d'un point spécifique fixé dans l'annexe au nouveau Règlement communal sur la distribution de l'eau, actuellement en cours d'élaboration. Ce dernier vous sera présenté cet automne.

REMARQUES - collaboration

A ce jour, les Communes de Penthaz, Daillens et Lussery-Villars sont intéressées par cette modernisation. Cette collaboration - que nous souhaitons amplifier à l'avenir -, a pour but de faire quelque peu baisser les prix, puisque nous pouvons acheter "en gros". Ainsi, la Maison GWF nous octroie un prix de faveur, bloqué jusqu'en 2010, pour une commande de 600 pièces.

Monsieur Duperrex, chef des services extérieurs, sera chargé de gérer le stock, afin de déterminer le nombre de compteurs nécessaires pour chaque diamètre disponible. Ces renseignements sont, bien entendu, indispensables pour passer commande.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis No 36 - 2008, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

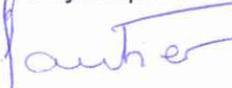
D é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir 600 compteurs d'eau GWF avec mobiles radio permettant une lecture à distance, ainsi que les appareils de gestion du système, auxquels s'ajoute le montant nécessaire en main-d'oeuvre pour le changement des dits compteurs, le tout pour un montant total de CHF 390'000.-,
2. d'amortir cet investissement par prélèvement sur le fonds de réserve spécifique du Service des eaux (9.280.01).
3. de financer cette opération par la trésorerie courante,
4. d'autoriser la collaboration entre diverses communes aux prix convenus entre les parties, pour l'achat groupé et la mise à disposition du système de relevés.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2008.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :



I. Hautier



La secrétaire :



S. Monnier

Municipal à convoquer : Monsieur Alfred Mast